

d'un long discours, dans toutes les règles, sur la situation du royaume en 1357 et l'excellence du gouvernement représentatif qu'il était alors urgent d'établir. — Une dernière observation, et nous aurons terminé le rôle pénible de critique. En rendant compte, il y a quelques mois, de l'apparition de ce volume, un journal de Paris félicitait M. Michelet d'avoir redressé cette erreur vulgaire que Louis XI avait été l'ennemi et le destructeur de la féodalité. Ce point de vue bouleversait, en effet, toutes les idées reçues, et nous pouvons dire, toutes les idées vraies. Aussi, nous paraissait-il impossible que l'intelligence et l'érudition de M. Michelet n'eussent abouti qu'à développer un paradoxe insoutenable. Fort heureusement, il n'en est rien ; et de tous les textes recueillis par M. Michelet, de tous les faits qu'il a patiemment exposés, il ressort plus clairement que jamais, que Louis XI fut novateur en politique et porta un coup décisif au régime féodal. Toutefois le critique dont nous parlons n'a pas tout-à-fait tort ; et, en racontant les luttes de Louis XI contre St-Pol, Armagnac, Nemours (p. 361), M. Michelet déclare que ce serait *errer profondément* que de voir dans ces luttes la résistance du vieux pouvoir féodal contre la royauté ; et la raison qu'il en donne c'est que *ces grands seigneurs étaient des fortunes récentes, puisqu'ils devaient tout à Louis XI*. Nous avouons franchement persister dans cette *profonde erreur*. Peu importe, suivant nous, l'ancienneté des titres. Si le comte de St-Pol se considérait comme inviolable dans les dignités qu'il tenait du roi ; si le comte d'Armagnac et le duc de Nemours se croyaient souverains dans les terres que Louis XI leur avait accordées, n'est-ce pas parce qu'ils les regardaient comme des *fiefs*? C'était donc le *vieil esprit féodal* que Louis XI combattait en eux, comme plus tard, le fit Richelieu, qui détruisit les idées féodales plutôt que la puissance féodale. Terres ou dignités, peu importe ; c'étaient également des *fiefs*. M. Guizot a démontré, en effet, que la féodalité n'avait pas eu une autre origine que la concentration, entre les mêmes mains, des terres indépendantes et héréditaires, et des charges ou fonctions publiques devenues également, par l'incurie des rois et par la force des choses, héréditaires et indépendantes. La puissance de St-Pol et des Armagnacs commençait donc une féodalité nouvelle absolument par les mêmes moyens qui